



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

Faire respecter les accords !

Près de 10 ans plus tard, on redécouvre les vertus de « l'accord pour tous » négocié et signé par FO COM sur l'Organisation, l'Aménagement, la Réduction du Temps de Travail; autrement dit les 35 heures.

La négociation sur la prévention des risques psychosociaux à France Telecom a été l'occasion de réaffirmer la nécessaire application des accords signés par FO.

En particulier l'accord sur les 35 heures indique que les jours de travail se décomposent comme suit: *« Le nombre de semaines de référence pour la réduction différenciée du temps de travail est ainsi de 45,4 semaines soit 227 jours. Il est déterminé de la façon suivante: 365 jours - 104 samedis et dimanches - 25 congés annuels - 9 Jours Fériés »*

Mais le calendrier 2010 ne prévoit que 7 jours fériés, ce qui impose à la direction d'octroyer 2 jours de JTL supplémentaires pour être en phase avec les termes de l'« accord pour tous. »

Nous avons demandé et obtenu que l'esprit et la lettre de l'accord sur les 35 heures soient respectés, et après quelques temps de tergiversation, la Direction a cédé.

Les salariés du groupe auront en juste compensation 2 jours de JTL supplémentaires en 2010.

Gageons que cette décision fasse « jurisprudence » pour les prochaines années où une nouvelle situation défavorable ne manquera pas de se retrouver !

Décidément cet « accord pour tous » a encore de beaux jours devant lui, FO s'emploiera à le faire respecter à la lettre par la Direction !

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE